

LE METIER ET SES DEBOUCHES



Appellation :

Les appellations habituelles du métier sont :

- animateur d'activités physiques ou sportives,
- animateur ou éducateur sportif plurivalent,
- animateur ou moniteur sportif...



Entreprises et structures concernées :

Il exerce d'une façon générale, ses fonctions au sein :

- de toute structure promouvant les activités physiques ou sportives (structures de vacances, bases de loisirs, hôtelleries de plein air, comités d'entreprise, centres de formation, structures culturelles ou de loisirs...);
- d'associations, notamment sportives;
- d'établissements d'activités physiques et sportives divers intégrant les activités physiques ou sportives comme activités de prévention pour la santé et les conduites à risques;
- des collectivités locales, les animateurs ayant accès à la filière territoriale des activités physiques et sportives par le concours d'éducateur territorial des activités physiques et sportives.

Il peut intervenir dans le secteur scolaire ou périscolaire pour assister l'équipe pédagogique.



PRE-REQUIS



Pour entrer en formation, le candidat doit :

- avoir 18 ans
- être titulaire du certificat de prévention et secours civiques niveau 1 (PSC1) ou d'un titre admis en équivalence.
- présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'enseignement des activités physiques pour tous datant de moins de trois mois.
- avoir déposé à Sports Nature Formations son dossier d'inscription 15 jours avant la date des tests de sélection.
- avoir été admis aux tests de sélection.
- avoir participé à la session de positionnement préalable à la formation.
- trouver une structure d'accueil et un tuteur.



SPORTS NATURE FORMATIONS

2, rue de la Poudrière

25370 LES LONGEVILLES MONT D'OR

Tél. (33) 03 81 49 90 95 - Fax (33) 03 81 49 95 15

contact@sports-nature-formations.fr

www.sports-nature-formations.fr



Formation Professionnelle BPJEPS ACTIVITES PHYSIQUES POUR TOUS



Année 2013 – 2014

Habilitation Jeunesse & Sports n°12-025-BP-0013



LE DIPLOME

La possession de ce diplôme de niveau IV, confère conformément à l'arrêté du 24 février 2003 créant le BPJEPS APT, les prérogatives d'exercice professionnel relatives à :

- l'animation à destination de différents publics à travers la découverte et l'initiation à des activités physiques ou sportives diversifiées ;
- l'entretien des capacités physiques générales dans un objectif de pratique loisir ;
- la participation à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet pédagogique et au fonctionnement de la structure.



La formation en centre et en structure vise quatre domaines de compétences :

- **Domaine de compétences n°1** : Exercer son activité auprès d'un public en toute sécurité.
- **Domaine de compétences n°2** : Préparer et conduire l'action sur le plan des activités.
- **Domaine de compétences n°3** : Présenter un projet d'animation ou de développement.
- **Domaine de compétences n°4** : Communiquer sur son activité et sa structure ainsi que participer à son fonctionnement.

LA FORMATION BPJEPS APT

La certification valide 10 Unités Capitalisables constitutives du diplôme :

UC 1 → 28 heures en centre

Etre capable de communiquer dans les situations de la vie professionnelle.

UC 2 → 35 heures en centre

Etre capable de prendre en compte les caractéristiques des publics pour préparer une action éducative.

UC 3 → 35 heures en centre

Etre capable de préparer un projet et son évaluation.

UC 4 → 28 heures en centre

Etre capable de participer au fonctionnement de la structure.

UC 5 → 28 heures en centre

Etre capable de préparer une action d'animation dans le champ des Activités Physiques pour Tous.

UC 6 → 77 heures en centre

Etre capable d'encadrer un groupe dans le cadre d'une action d'animation d'Activités Physiques pour Tous.

UC 7 → 70 heures en centre

Etre capable de mobiliser les connaissances nécessaires à la pratique des Activités Physiques pour Tous.

UC 8 → 35 heures en centre

Etre capable de conduire une action éducative dans le champ des Activités Physiques pour Tous.

UC 9 → 294 heures en centre

Etre capable de maîtriser les outils ou techniques des Activités Physiques pour Tous.

UC 10 → 70 heures en centre

Unité d'adaptation « Sports nature en territoire jurassien ».

Il s'agit d'une unité capitalisable qui met en avant les capacités d'adaptation à un contexte particulier du métier.

LE DEROULEMENT



Organisation :

La formation se déroule en alternance à Sports Nature Formations et en entreprise. Le stagiaire est placé sous l'autorité du responsable de l'entreprise et d'un tuteur en respectant le calendrier de formation.

Le positionnement permet d'identifier les acquisitions antérieures du stagiaire par rapport au référentiel du diplôme. Ainsi le stagiaire sélectionné pourra éventuellement se présenter directement à des évaluations certificatives (allègements de formation).



Durée de la formation :

- 700 heures de formation en centre,
- 735 heures de formation en entreprise.

Formation totale 1435 heures



Le calendrier :

- **Tests de sélection** : 19 au 21 août 2013
- **Début de la formation** : 9 septembre 2013
- **Fin de la formation** : 20 juin 2014



Coût de la formation :

- Devis personnalisé sur demande en fonction : de votre statut, de vos diplômes (équivalences) et de votre expérience (allègement).
- Différents organismes gérant les crédits de la formation professionnelle peuvent prendre en charge les frais de formation, éventuellement la rémunération des stagiaires.
- Possibilité d'hébergement et de restauration en centre de formation. Renseignements à Sports Nature Formations.